



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 octobre 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 23

Votants : 25 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 1

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN - N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR –, Vice-Présidents.

ABREST

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR - C. MAGNAUD – T. WIRTH - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - S. MORIER-MIZOULE - C. BOUARD, Conseillers Délégués, Membres

**ESPACE NATUREL
SENSIBLE
CÔTE ST AMAND**

formant la majorité des membres en exercice.

**ACQUISITION DE
L'EMPRISE FONCIERE**

Absents avant donné procuration :

Mme Véronique TRIBOULET à Mme Elisabeth CUISSET – M. Romain DEJEAN à Mme Christine MAGNAUD.

PARCELLE ZB 48

Absents excusés :

Mmes et MM. – C. BARDOT - C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. M. GUICHERD – F. SZYPULA – S. BAUD - O. ROYER - P. COLAS - F. GONZALES - T. LAPLACE – A. CORNE - B. BAYLAUCQ – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON - C. DUMONT – J. BLETTERY - S. BRUNO - P. BONNET - J. ALMAZAN - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 11/10/2022

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Publiée ou notifiée
le : 11/10/2022

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu le dispositif mis en place par le Département de l'Allier pour la protection et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS),

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2008 adoptant le principe d'une gestion communautaire de l'Espace Naturel Sensible de la Côte Saint-Amand sis sur les communes d'Abrest et du Vernet,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2009 décidant du périmètre et du plan de gestion de l'ENS susmentionné,

Vu le plan de gestion débuté en mai 2010 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 entre le Département de l'Allier et Vichy Val d'Allier,

Vu la délibération n° 31 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2015 approuvant notamment par anticipation l'extension du périmètre de l'ENS,

Vu la convention de partenariat 2016-2020 signée le 4 avril 2016 entre le Conseil départemental de l'Allier et la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Côte Saint-Amand,

Vu l'accord-cadre signé les 12 et 26 mai 2016 entre Vichy Val d'Allier et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'actions de l'ENS de la Côte Saint-Amand,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3188/2016 du 5 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption des nouveaux statuts de Vichy Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/667 du 27 décembre 2017 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la convention de partenariat signée les 2 juin et 18 août 2021 entre le Département de l'Allier et Vichy Communauté définissant les modalités générales du maintien de la gestion conservatoire de l'ENS de la Côte Saint-Amand pour l'année 2021, dans l'attente d'un nouveau programme d'actions 2022-2032,

Vu la délibération n° 52 du Conseil communautaire du 16 juin 2022 approuvant notamment le plan stratégique de gestion dudit ENS pour la période 2022-2031 ainsi que le programme global d'actions 2022-2024 pour la gestion du site et pour lequel le marché 22WG016 a été notifié le 1^{er} mars 2022 au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de l'Allier,

Considérant l'accord intervenu avec les conjoints CAVY (Mmes Thérèse ORHON épouse CAVY, Mireille CAVY épouse CHERVIN et M. Thierry CAVY) pour l'acquisition amiable de la parcelle ZB 48 située à Abrest leur appartenant, d'une superficie de 1680 m², au prix de 0,60€/m² soit au prix global de 1008 €,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquiescer la parcelle cadastrée ZB 48 (1680 m²) située à Abrest (voir plan joint), auprès des conjoints CAVY (Mmes Thérèse ORHON épouse CAVY, Mireille CAVY épouse CHERVIN et M. Thierry CAVY) ou de leurs ayants droit, au prix global de 1008 €,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Mme la Vice-Présidente Déléguée à la gestion patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées : OPE 0145 antenne 2111-3088 du budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 6 octobre 2022.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mardi 11 octobre 2022
10:57:06



Edité le 29/09/2022

Sources:
SIG - CA Vichy Communauté

Echelle: 1:3 292



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2022 - ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE COTE ST AMAND -
ACQUISITION DE L'EMPRISE DONCIERE - PARCELLE ZB 48

.....
Date de décision: 06/10/2022

Date de réception de l'accusé 11/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 06OCTO2022_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221006-06OCTO2022_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20221006-06OCTO2022_1-DE-1-
1_1.pdf)